

Les Ruptures Conventionnelles dans le département de la Marne en 2014

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
Service Etudes, Statistiques, Evaluations (SESE)

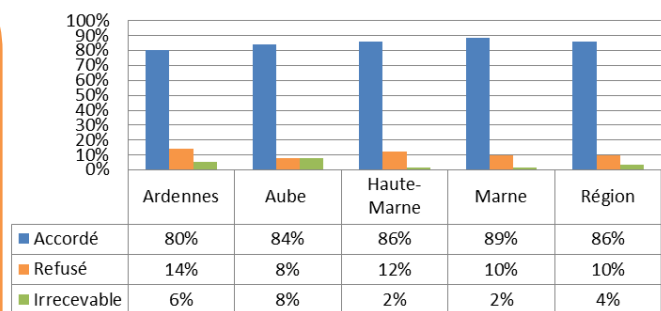
Un taux d'homologation des demandes de rupture conventionnelle de 89 % en 2014.

Le nombre de demandes d'homologation de ruptures conventionnelles adressées aux services de la Direccte en 2014 s'élève à 2 780*, soit 9,7 % de plus qu'en 2013. Les demandes marnaises représentent 49 % du total régional. 89 % de ces demandes ont été homologuées, 10 % ont été refusées et 4 % ont été déclarées irrecevables, dans la mesure où le dossier était incomplet (éléments de rémunération incomplets, absence de date ...). Les demandes refusées dans la Marne le sont principalement pour des motifs de non-respect des délais ou des motifs liés au calcul de l'indemnité.

Lorsqu'on compare le poids des ruptures conventionnelles par département au poids de l'emploi salarié (Source : Insee, estimations localisées d'emploi, 2013), le recours à la rupture conventionnelle est surreprésenté dans le département de la Marne.

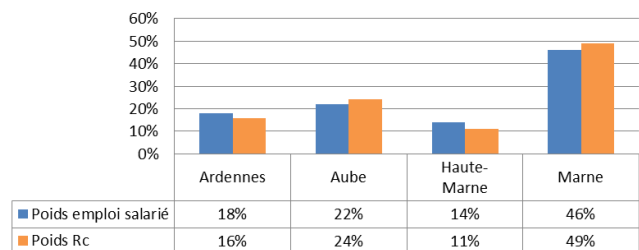
***Hors salariés protégés. Données issues de l'outil de gestion dématérialisée de demandes d'homologation**

Ventilation des demandes d'homologation par décision et par département en 2014



Source : Formulaires de demande d'homologation

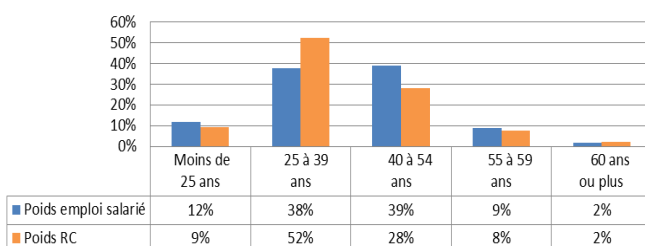
Comparatif entre le poids de l'emploi salarié et le poids des ruptures conventionnelles par département



Source : Insee et formulaires de demande d'homologation

Les salariés âgés de 25 à 39 ans sont les plus concernés par les ruptures conventionnelles.

Comparatif entre le poids de l'emploi salarié et le poids des ruptures conventionnelles par tranche d'âge



Source : Insee et formulaires de demande d'homologation

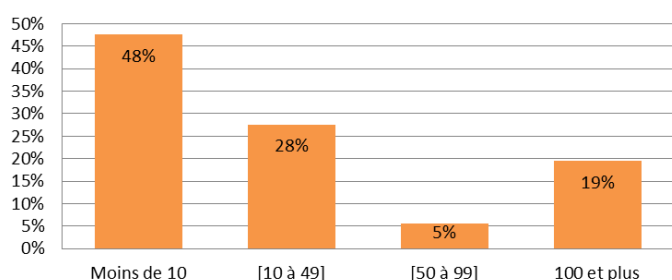
52 % des ruptures conventionnelles concernent des salariés âgés de 25 à 39 ans.

Lorsqu'on compare le poids des ruptures conventionnelles par tranche d'âge au poids de l'emploi salarié par tranche d'âge (Source : Insee, RP2011), on constate que les 25-39 ans sont nettement surreprésentés et les 40-54 ans nettement sous-représentés. Les moins de 25 ans et les 55-59 ans sont également sous-représentés, mais dans une moindre mesure.



La rupture conventionnelle est davantage mobilisée pour des employés, avec moins de 5 ans d'ancienneté et dans de petits établissements

Ventilation des demandes d'homologation par taille d'entreprises en 2014*



Source : Formulaires de demande d'homologation

Ce sont les petites entreprises, de moins de 10 salariés, qui mobilisent le plus les ruptures conventionnelles (48 %), suivies des entreprises de 10 à 49 salariés (28 %). La ventilation par taille d'entreprises dans la Marne est quasi-identique à celle de la région. Les 10 à 49 salariés sont toutefois légèrement surreprésentés dans la Marne (28 % contre 26 % en région Champagne-Ardenne).

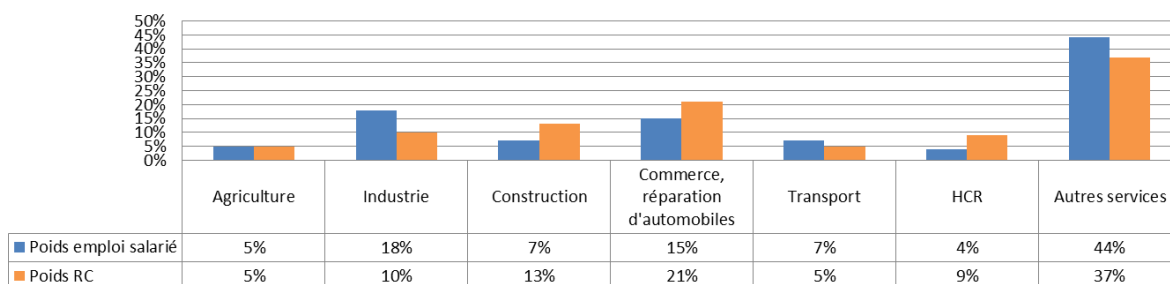
*Données calculées à partir d'un taux de saisie de 75 %

Environ 52 % des demandes d'homologation concernent des employés et 25 % des ouvriers qualifiés ou non qualifiés. La part des ouvriers (25 %) est inférieure à la part régionale (28 %) et la part des employés quasi-identique à la part régionale (52 % pour le département de la Marne et 51 % pour la région Champagne-Ardenne).

Environ 66 % des demandes d'homologation concernent des salariés avec une ancienneté de moins de 5 ans et 19 % des salariés avec une ancienneté de 5 à 10 ans. 85 % des salariés concernés ont donc une ancienneté inférieure ou égale à 10 ans.

La rupture conventionnelle est surreprésentée dans la construction, le commerce, et l'hébergement-restauration.

Comparatif entre le poids de l'emploi salarié et le poids des ruptures conventionnelles par secteurs d'activité*



Source : Insee-CLAP 2012 et formulaires de demande

*Données RC calculées à partir d'un taux de saisie de 75 %

Le secteur « autres activités de services » concentre 37 % des demandes d'homologation. Ce taux est supérieur de 4 points au taux régional (33 %). Le secteur « commerce, réparation d'automobiles » représente 21 % des demandes d'homologation (taux identique au taux régional). Ces taux sont le reflet d'une forte structuration tertiaire des emplois.

Lorsqu'on compare le poids des ruptures conventionnelles par secteurs d'activité au poids de l'emploi salarié par secteurs d'activité (Source : Insee, CLAP 2012), le recours à la rupture conventionnelle est surreprésenté dans les secteurs de la construction, du commerce, réparation d'automobiles, et de l'hébergement-café-restauration (HCR).

